

PROCES VERBAL SUCCINCT CONSEIL COMMUNAUTAIRE Séance du 9 février 2012

Le neuf février deux mille douze à vingt heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Bassin d'Annonay s'est réuni au siège de la Communauté sous la Présidence de Monsieur Jean-Claude TOURNAYRE – Président

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Alain ARCHIER, Maurice BERCHU, Denis BLANCHET, Muriel BONIJOLY, Céline BONNET, Yves BOULANGER, Martine CHAMBON, Thierry CHAPIGNAC, Thierry CHAPUS (arrivé à 20h15), Cécile CHENEVIER, Jean-Marie DESLOGES, Max DESSUS, Jean-Yves ESCOFFIER, Geneviève FAVERJON, Christophe FRANCOIS, Joël GRENIER, Gérard HEYRAUD, Christophe JOURDAIN, Laurent LACROIX, Danièle MAGAND, Laurent MARCE, Dominique OLAGNE, Jean-Claude ORIOL, Denis PLENET, Simon PLENET, Lylia QUOINON, Marie Hélène REYNAUD, René SABATIER, Denis SAUZE, Antoinette SCHERER, Robert SEUX, François SIBILLE, Alain THOMAS, Thomas TOULARASTEL, Jean-Claude TOURNAYRE, Jean-Pierre VALETTE, Michèle VAURE, Christelle VEROT, Alain ZABAL, Alain ZAHM, en qualité de délégués titulaires, Monsieur Gérard CORDIER en qualité de délégués suppléants

Etaient absents et excusés : Mesdames et Messieurs Robert BOSSY, Aïda BOYER, Guy CAVENEGET, Cécile CELETTE, François CHAUVIN, Christiane CLEMENT, Ludovic CORDIER, Eliane COSTE, Sébastien COSTE, Olivier DUSSOPT, Jean-François JULLIAT, Denis LACOMBE Valérie LEGENDARME, Edith MANTELIN, Bernard MARCE, Eric PLAGNAT, Michel ROUX, Marianne VERGNE,

Pouvoirs et représentation

- Robert BOSSY avait donné pouvoir à Jean-Claude ORIOL
- Aïda BOYER avait donné pouvoir à Antoinette SCHERER
- Cécile CELETTE était représentée par Gérard CORDIER
- François CHAUVIN avait donné pouvoir à Jean-Pierre VALETTE
- Sébastien COSTE avait donné pouvoir à Alain THOMAS
- Max DESSUS avait donné pouvoir à Céline BONNET
- Olivier DUSSOPT avait donné pouvoir à Jean-Claude TOURNAYRE
- Denis LACOMBE avait donné pouvoir à Simon PLENET
- Valérie LEGENDARME avait donné pouvoir Christophe FRANCOIS
- Eric PLAGNAT avait donné pouvoir à François SIBILLE
- Michel ROUX avait donné pouvoir à Alain ARCHIER

Assistaient également à la réunion : Mesdames et Monsieur Pascale CHARRIER, Bruno CROSET, Céline FREY

Secrétaire de séance : Monsieur René SABATIER

Date d'envoi et d'affichage de la convocation : 2 février 2012

Membres en exercice : 58 titulaires + 24 suppléants

Présents : 39 titulaires et 1 suppléants

Présents : 40 titulaires et 1 suppléants

Pouvoirs : 10

Pouvoirs : 10

Votants : 50

Votants : 51 (à partir de 20h15)

2012.006 - APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DU 15 DÉCEMBRE 2011

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après en avoir délibéré et à L'UNANIMITÉ,

APPROUVE le procès verbal de la séance du 15 décembre 2011,

CHARGE Monsieur le Président de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente décision.

2012.007 - CONCLUSION DE LA CHARTE POUR L'AMÉLIORATION DE L'EFFICACITÉ DE LA COMMANDE PUBLIQUE ENTRE LA COCOBA ET LA FÉDÉRATION DU BÂTIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS DE DRÔME ET ARDÈCHE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré et A L'UNANIMITÉ,
APPROUVE les termes de la charte pour l'amélioration de l'efficacité de la commande publique,
AUTORISE Monsieur le Président à signer la charte pour l'amélioration de l'efficacité de la commande publique ci-annexée,
CHARGE Monsieur le Président de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente décision.

2012.008 - PARC D'ACTIVITÉS LA DÉTOURBE À VOCANCE : ACQUISITION D'UN TERRAIN, PROPRIÉTÉ DE MADAME DESMARTIN

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré et A L'UNANIMITÉ,
APPROUVE l'acquisition d'un terrain d'une surface d'environ 9 000 m², pour un montant global de 67 500 €,
AUTORISE Monsieur le Président à signer toutes pièces se rapportant à ce dossier, notamment l'acte authentique à intervenir,
CHARGE Monsieur le Président de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

2012.009 - AIDE A LA CREATION D'EMPLOIS EN FAVEUR DE LA SOCIETE MP HYGIENE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré et A L'UNANIMITÉ,
APPROUVE la proposition et décide d'apporter son soutien au projet de développement de la société MP Hygiène en lui octroyant une aide sous forme de subvention pour un montant de 29 000 €,
DIT que celle-ci sera matérialisée par une diminution du même montant du prix de cession d'une partie du tènement Pupil à revendre par la COCOBA à la société MP Hygiène,
DIT que la dépense sera imputée au Budget Principal de l'exercice en cours,
CHARGE Monsieur le Président de toutes démarches utiles à cet effet.

2012.010 - ACCESSIBILITÉ DES ÉTABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC (ERP) – APPROBATION DE LA CONVENTION RELATIVE A UN GROUPEMENT DE COMMANDES D'ÉTUDE DIAGNOSTIC ENTRE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN D'ANNONAY, ET LES COMMUNES D'ANNONAY, SAINT-CLAIR, SAINT-CYR, TALENCIEUX, VANOSC, VERNOSC-LES-ANNONAY, VOCANCE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré et, A L'UNANIMITÉ,
APPROUVE les termes de la convention de groupement de commandes associant la Communauté de Communes du Bassin d'Annonay, et les communes d'Annonay, Saint-Clair, Saint-Cyr, Talencieux, Vanosc, Vernosc-les-Annonay, Vocance,
AUTORISE Monsieur le Président à signer ladite convention ainsi que tous documents afférents à ce dossier,
DÉSIGNE Monsieur Alain THOMAS et Monsieur Alain ZABAL respectivement membre titulaire et suppléant de la Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes pour la COCOBA.

2012.011 – DÉCHETS DES MÉNAGES : ATTRIBUTION DE MARCHES : TRAITEMENT DES DÉCHETS COLLECTÉS EN DÉCHETTERIE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE ,
Après en avoir délibéré et A L'UNANIMITÉ,
APPROUVE la proposition de la commission d'appel d'offres,
AUTORISE Monsieur le Président à conclure et signer les marchés suivants avec les entreprises retenues et toutes pièces s'y rapportant,

- Lot 1 : Collecte des déchets verts :
Société COVED pour un montant prévisionnel de 75 900€
- Lot 2 : Collecte du bois :
Société COVED pour un montant prévisionnel de 27 592€
- Lot 3 : collecte de la ferraille :
déclaré infructueux
- Lot 4 : collecte des gravats :
déclaré infructueux

CHARGE Monsieur le Président de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

2012.012 – DÉCHETS DES MÉNAGES : ATTRIBUTION DE MARCHES : LOCATION DE BENNES ET TRANSPORT DES DÉCHETS COLLECTÉS EN DÉCHETTERIE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré et A L'UNANIMITÉ,
APPROUVE la proposition de la commission d'appel d'offres,
AUTORISE Monsieur le Président à conclure et signer le marché suivant avec l'entreprise retenue et toutes pièces s'y rapportant,
Société COVED selon les montants indiqués dans le bordereau des prix unitaires,
CHARGE Monsieur le Président de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

2012.013 – DÉCHETS DES MÉNAGES : ATTRIBUTION DES MARCHES : COLLECTE ET TRANSPORT DES MATÉRIAUX RECYCLABLES

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré et A L'UNANIMITÉ,
APPROUVE la proposition de la commission d'appel d'offres,
AUTORISE Monsieur le Président à conclure et signer les marchés suivants avec les entreprises retenues et toutes pièces s'y rapportant,

- Lot 1 : Société COVED Pour un montant annuel prévisionnel de 165 250€ HT
- Lot 2 : Société VIAL pour un montant annuel prévisionnel de 38 390€ HT

CHARGE Monsieur le Président de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

2012.014 – DÉCHETS DES MÉNAGES : ATTRIBUTION DES MARCHÉS : COLLECTE ET TRANSPORT DES ORDURES MÉNAGÈRES

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré et A L'UNANIMITÉ,
APPROUVE la proposition de la commission d'appel d'offres,
AUTORISE Monsieur le Président à conclure et signer le marché suivant avec l'entreprise retenue et toutes pièces s'y rapportant,
Société COVED pour un montant prévisionnel pour 5 ans de 3 726 377€ HT suivant la proposition variante,
CHARGE Monsieur le Président de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

2012.015 - ASSAINISSEMENT COLLECTIF – CONVENTION ENTRE LA COMMUNE DE SAVAS ET LA COCOBA POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT DANS LE CADRE D'UN PAE ET LE REVERSEMENT D'UNE PARTIE DE LA PARTICIPATION RATTACHÉE AU PAE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré et A L'UNANIMITÉ,
APPROUVE le principe de la convention sus-mentionnée,
APPROUVE les termes de la convention annexée à la présente délibération,
AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention annexée à la présente délibération,
CHARGE Monsieur le Président de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

2012.016 - ASSAINISSEMENT COLLECTIF – CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DES SERVICES DES COMMUNES A LA COCOBA POUR DES PRESTATIONS « ASSAINISSEMENT »

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré et A L'UNANIMITÉ,
APPROUVE le principe de la convention de mise à disposition avec les services communaux en matière d'assainissement,
APPROUVE les termes des conventions annexées à la présente délibération,
AUTORISE Monsieur le Président à signer les conventions annexées à la présente délibération et tout document afférent à ce dossier,
CHARGE Monsieur le Président de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

2012.017 - ASSAINISSEMENT COLLECTIF – DEMANDE DE FINANCEMENT AUPRÈS DE L'ÉTAT AU TITRE DE LA DETR 2012 – TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT « LA CHOMOTTE » A ROIFFIEUX

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré et A L'UNANIMITÉ,
CHARGE Monsieur le Président de solliciter les subventions auprès de l'Etat au titre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) 2012, pour la réalisation de l'opération énoncée ci-dessus,
AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à cette affaire,
CHARGE Monsieur le Président de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

2012.018 - ASSAINISSEMENT COLLECTIF – DEMANDE DE FINANCEMENT AUPRÈS DE L'ÉTAT AU TITRE DE LA DETR 2012 – TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT « LE BASTION » A SAINT JULIEN VOCANCE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Après en avoir délibéré et A L'UNANIMITÉ,
CHARGE Monsieur le Président de solliciter les subventions auprès de l'Etat au titre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) 2012, pour la réalisation de l'opération énoncée ci-dessus,
AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à cette affaire,
CHARGE Monsieur le Président de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

2012.019 - ASSAINISSEMENT COLLECTIF – DEMANDE DE FINANCEMENT AUPRÈS DE L'ÉTAT AU TITRE DE LA DETR 2012 – TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT « LA GARINIÈRE » A ST MARCEL LES ANNONAY

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré et A L'UNANIMITÉ,
CHARGE Monsieur le Président de solliciter les subventions auprès de l'Etat au titre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) 2012, pour la réalisation de la l'opération énoncée ci-dessus,
AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à cette affaire,
CHARGE Monsieur le Président de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

2012.020 - PERSONNEL COMMUNAUTAIRE : RECRUTEMENT D'UN AGENT REQUÉRANT DES COMPÉTENCES SPÉCIFIQUES

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré et A L'UNANIMITÉ,
AUTORISE Monsieur le Président à recruter un Directeur de l'aménagement et à signer toutes pièces se rapportant à ce dossier.

2011.021 - PERSONNEL COMMUNAUTAIRE : MISE A DISPOSITION D'UN AGENT DE LA COMMUNE DE ROIFFIEUX AUPRÈS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN D'ANNONAY

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré et A L'UNANIMITÉ,
APPROUVE la mise à disposition susvisée à intervenir avec la commune de Roiffieux,
AUTORISE Monsieur le Président à signer toutes pièces s'y rapportant.

2012.022 - APPROBATION DE LA CONVENTION RELATIVE A UN GROUPEMENT DE COMMANDES DE TÉLÉCOMMUNICATIONS ET INFORMATIQUES ENTRE LA COMMUNE D'ANNONAY, LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN D'ANNONAY, LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE ET LE CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré et A L'UNANIMITÉ,
APPROUVE les termes de la convention de groupement de commandes associant la Commune d'Annonay, la Communauté de Communes du Bassin d'Annonay, le Centre Communal d'Action Sociale et le Centre Intercommunal d'Action Sociale,
AUTORISE Monsieur le Président à signer ladite convention ainsi que tous documents afférents à ce dossier,
DÉSIGNE Monsieur Alain THOMAS et Monsieur Alain ZABAL respectivement membre titulaire et suppléant de la Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes pour la Communauté de Communes du Bassin d'Annonay.

2012.023 – SUBVENTION A L'ASSOCIATION « ANNONAY CULTURE THÉÂTRE ANIMATIONS » (ACTA)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré et A L'UNANIMITÉ,
APPROUVE l'octroi d'une subvention de 4000€ à l'association « ACTA »,
CHARGE Monsieur le Président de toutes démarches utiles à cet effet.

2012.024- DEMANDE DE FINANCEMENT AUPRÈS DE LA RÉGION ET DU CONSEIL GÉNÉRAL DE L'ARDÈCHE - SAISON CULTURELLE (MILLE PATTES)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après en avoir délibéré et PAR 49 VOIX POUR ET 2 VOIX CONTRE(M. SIBILLE + pouvoir de M. PLAGNAT)

CHARGE Monsieur le Président de solliciter la subvention de 25 000,00 € auprès de la Région et de 20 000,00 € auprès du Conseil Général,

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à cette affaire,

CHARGE Monsieur le Président de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h05

Affiché le 15 février 2012 en vertu de l'article 5121-5 du CGCT

Toutes les délibérations adoptées lors de cette séance peuvent être consultées dans leur intégralité auprès du service Assemblées